

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 9 décembre 2019, à 19 h.

Présences : Bernard Boulet, conseiller
Sylvie Boulet, conseillère
Jessy Croteau, conseiller
Yves Gendreau, conseiller
Rémy Langevin, maire
Marc Langlois, conseiller
Félix Michaud
Gaston Morin, conseiller
Karine Simard

1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 9 décembre 2019

2019-481

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 9 décembre 2019 tel que présenté.

2 Présentation par le maire et par le directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information des prévisions budgétaires de l'année 2020 de la Ville de Montmagny

3 Adoption des prévisions budgétaires de la Ville de Montmagny pour l'année 2020

2019-482

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal de la Ville de Montmagny doit, durant la période s'échelonnant du 15 novembre au 31 décembre de chaque année, préparer et adopter le budget de la Ville pour le prochain exercice financier en y prévoyant des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Ville de Montmagny a pris connaissance des prévisions budgétaires de recettes et dépenses pour l'exercice financier 2020;

CONSIDÉRANT la nécessité d'approprier une somme de 400 000 \$ à même les excédents de fonctionnement non affectés pour permettre d'équilibrer les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2020 de la Ville de Montmagny;

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter les prévisions budgétaires de la Ville de Montmagny couvrant l'exercice financier s'échelonnant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, comprenant des dépenses d'activités financières, du remboursement de la dette à long terme et des affectations à des réserves financières pour un montant totalisant 22 518 150 \$, des recettes au montant de 22 518 150 \$ de même qu'une appropriation à même les excédents de fonctionnement non affectés (poste 59 110-01-000) au montant de 400 000 \$.

D'autoriser la greffière à faire publier dans le Journal municipal de Montmagny un document explicatif des prévisions budgétaires de recettes et dépenses adoptées pour l'exercice financier 2020.

De transmettre copie de la présente résolution au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

4 PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

5 Levée de la séance

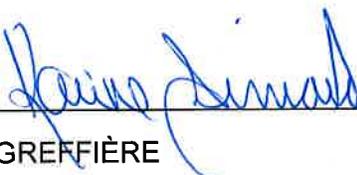
2019-483

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

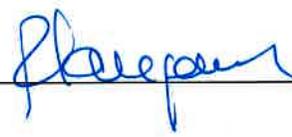
Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'approuver la levée de la séance extraordinaire du 9 décembre 2019, à 19h50.



GREFFIÈRE



MAIRE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JANVIER 2020.



MAIRE